#### PILOTAGE DE L'ORGANISME ET L'ORSA

Référence :	Durée :	Niveau:	Modalités :	Tarifs :
ECV053	3 h	Perfectionnement	Classe virtuelle	540,00 €

# **LIEUX ET DATES:**

## A distance

Nous consulter

# **OBJECTIFS**

• Comprendre comment sont gérer les société d'assurance en conformité avec les exigences du régulateur

# Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

# **POINTS FORTS**

# Modalités pédagogiques :

La formation porte sur la mise en œuvre opérationnelle.

## Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

## **PROGRAMME**

- A. Définition de l'ORSA (processus et rapport)
- B. ORSA dans les textes reglementaires (Directivie européenne, reglement délégué, notice ...)
- C. ORSA: outil de pilotage des activités
- D. Trois évaluations exigées dans le rapport ORSA
- E. Documentation ORSA exigée par le régulateur (ACPR)

#### Validation des acquis :

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

#### **Personnalisation parcours:**

Un forum est mis à disposition de chaque participant afin de répondre de manière personnalisée à leurs attentes et questions tout au long de la formation.

#### **PUBLIC**

Administrateurs Collaborateurs dans l'Assurance

#### Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :

L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

## **PRÉ-REQUIS**

Pas de pré-requis

#### Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à **mo-inscriptions@ifpass.fr** au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

# CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 16/12/2025 à 23:20